

Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 3 mars 2017

1. Subventions aux associations

Les propositions de subventions 2017 :

Organismes	Subventions votées en 2016	Subventions versées en 2016	Propositions 2017
A.D.M.R.	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Anciens combattants de Bouclans	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Amicale des parents d'élèves	260.00 €	260.00 €	260.00 €
Andernach	200.00 €	0.00 €	200.00 €
Association des donneurs de sang	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Espérance sportive de Naisey les Granges	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Foyer socio-éducatif de Saône (collège)	344.00 €	328.00 €	368.00 €
Prévention routière	50.00 €	50.00 €	50.00 €
URFOL (écran mobile)	620.00 €	620.00 €	620.00 €
Accro'Gym	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Comice du 1 ^{er} Plateau	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Coop. Scolaire Naisey (sortie scolaire + USEP)	270.00 €	270.00 €	270.00 €
Bibliothèque municipale	200.00 €	0.00 €	200.00 €
Souvenir Français			50.00 €
Club des anciens			100.00 €
Rezosaône			30.00 €
Divers (dont périscolaire)	500.00 €	0.00 €	500.00 €
Total	3 044.00 €	2 128.00 €	3 248.00 €

Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions 2017 pour les associations ci-dessus sous réserve de présentation de leur compte-rendu d'Assemblée générale et de leur bilan respectif.

2. Voirie communale

• Devis de division de parcelle ZK 103 : afin de cadastrer le chemin du chalet de chasse et le chemin parallèle à ce dernier qui rejoint la parcelle forestière n°4 à Brillin, le Conseil municipal décide d'accepter le devis du Cabinet Coquard d'un montant de 1 698 € TTC et autorise le Maire à signer les documents.

• Convention de mise à disposition des services communautaires : le Conseil municipal décide d'accepter la proposition tarifaire d'un montant de 2 975 € et autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays du Pierrefontaine-Vercel.

Cette convention comprend l'accompagnement technique et administratif de la commune pour les travaux d'aménagement de la rue des Vergers et la réfection du chemin du Tremblois.

• Eclairage public rue de la Grosse Haie : la commission voirie s'est rendue sur place et propose de réorienter le dernier lampadaire.

• Pour faire suite à la demande d'achat de terrain de M. et Mme Duffait Bruno, sur proposition de la commission voirie, le Conseil municipal décide de ne pas vendre de terrain dans la zone artisanale à des fins de construction privée.

3. Personnel communal

Le contrat aidé de M. Alain Petit est à échéance le 31 mars 2017, le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial pour 25 heures hebdomadaires modulables, à partir du 1^{er} avril 2017 et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

4. Lotissement de Thurey

- Eclairage public : le Conseil municipal décide de solliciter l'aide financière du SYDED de 3 258 € HT pour un montant de travaux de 6 787 € HT et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.
- Choix du nom de l'impasse : le Conseil municipal décide d'attribuer à cette voie le nom de « impasse Thalangin »

5. Forêt

- Le Conseil municipal approuve le programme de travaux forestiers 2017 proposé par l'ONF et confie les travaux aux entreprises Devaux Pascal (entretien manuel) et Petite Frères (entretien mécanisé) pour un montant de 13 907 € HT.

Entreprise	Parcelle 17	Parcelle 15	Parcelles 14/15	Parcelle 2	Parcelles 33/34	Total HT
Baud Jean-Michel	2 995 €	2 020 €	2 015 €	3 500 €		10 530 €
Sapolin Frères	1 040 €	532 €	798 €	950 €	1 330 €	4 650 €
Total						15 180 €
Devaux Pascal	2 495 €	2 240 €	2 520 €	3 000 €		10 255 €
Petite Frères	832 €	392 €	588 €	700 €	1 140 €	3 652 €
Total						13 907 €
ONF						16 470 €

- Affouage : le second tirage au sort aura lieu jeudi 9 mars à partir de 19h00 en mairie. Le bois restant sera proposé ultérieurement.

6. Cimetière

Le Conseil municipal approuve le règlement du cimetière proposé par la société Elabor et complété par la commission cimetière.

7. Urbanisme

- Dossiers d'urbanisme

Permis de construire :

CONDOU DARRACQ Julien	Transformation d'un abri bois en pièce à vivre	21 A Grande rue
GAEC JDD VERNEREY	Construction d'un bâtiment appentis pour stockage de matériel agricole	17 rue de la Vigne

Déclaration préalable :

SAPOLIN Michel	Pose de panneaux solaires	8 rue de l'Eglise
DUFFAIT Bruno	Modification de façades	1 rue des Tilleuls

8. Questions diverses

- Taxe de séjour : suite à la dissolution de la CCVA, la perception de cette taxe revient à la commune. Le Conseil municipal décide de fixer le tarif à 0,60 € par jour et par personne (gratuit pour les moins de 16 ans).
- Convention brocante : la proposition travaillée en commission est validée par le Conseil municipal et sera soumise à l'association « les Broc'cœurs » pour avis.
- Utilisation des salles à l'étage de l'école : le règlement proposé par la commission est approuvé par le Conseil municipal.

➤ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant. A défaut de candidat, le Maire est nommé titulaire et Claude Sirugue, suppléant.

➤ Médaille militaire : la médaille militaire sera remise à M. Jean-Marie Berreur par le général Pierre Mignot le 8 mai 2017 à 17h00 au monument aux morts.

➤ Dates à retenir :

24 mars 2017 Débat d'orientation budgétaire

31 mars 2017 Prochaines réunions du Conseil municipal à 20h30
et 14 avril 2017

du 3 au 29 avril 2017 Campagne de sensibilisation de la Croix-Rouge Française.
Une équipe clairement identifiable par un badge ira à la rencontre des habitants.
Cette campagne ne fera pas l'objet d'une quête.

Carte Nationale d'Identité (CNI)

A compter du 22 mars 2017, les demandes de CNI ne se feront plus en mairie de Naisey les Granges. Elles seront déposées dans l'une des mairies disposant d'un dispositif de recueil (comme pour les passeports) : Saône, Vercel Villedieu le Camp, Baume les Dames, Ornans, Roulans...

Les dossiers de demande sont toutefois disponibles au secrétariat de mairie.

Préinscription scolaire

(pour les nouveaux élèves)

La préinscription à l'école pour la rentrée 2017-2018 se fera en mairie :

du 13 mars au 8 avril 2017 inclus

Attention : Seuls les enfants nés avant le 31 décembre 2014 pourront être inscrits.

Pièces à fournir obligatoirement :

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile récent
- Carnet de vaccination
- Justificatif de l'autorité parentale si les parents sont divorcés ou séparés
- Certificat de radiation de l'ancienne école si l'enfant est déjà scolarisé

Vous devrez faire l'admission à l'école sur présentation du certificat délivré en mairie (les dates seront précisées sur la prochaine info communale).